



RENTRÉE 2017



LYCÉE ANDRÉ BOULLOCHE
LIVRY-GARGAN

Samedi 16 septembre 2017

18 bd Gutenberg
93190 LIVRY-GARGAN
01 56 46 90 00 / 01 56 46 90 05
<http://www.lyceebouloche.com>



LES PERSONNELS

ORGANIGRAMME DU LYCÉE ANDRÉ BOULLOCHÉ Année scolaire 2017-2018

- Associations de parents (FCPE, UNAAPE)
- ESPE
- Universités
- UNSS
- Autres Partenariats

VIE SCOLAIRE

- CPE
(Conseillers principaux d'éducation)
M COCOTIER
Mme DE VERGNETTE

Assistants d'éducation

DOCUMENTATION- CDI

- Professeure documentaliste
Mme MOREL
M TUAL
Mme HAOUDI

EQUIPE DE DIRECTION

- M DRAPPIER Proviseur
M TAILLANDIER Proviseur adjoint
Mme FADDEL Adjointe gestionnaire
Agent Comptable

Secrétariat direction

- **Rectorat de Créteil**
Mme GILLE Rectrice
- **Direction départementale**
M WASSENBERG DASEN 93

- **Région Ile de France**
Mme PECRESSE Présidente
Mme EVREN Vice-présidente en charge de l'éducation.

Secrétariat proviseur Scolarité supérieure

Mme MARKOSSIAN

Secrétariat prov adjoint Scolarité secondaire

Mme RAFFESTIN TECHER
Mme DEBOFFLEI

Secrétariat gestionnaire - comptable

Mme KERDJANA
Mme GATFAOUI
Mme DENHAMDANE

1250 Lycéens – Etudiants
Bac – Post Bac

ENSEIGNEMENTS

90 Professeurs

Section d'enseignement général
Un Assistant d'anglais

CIO / COP

(Conseillères d'orientation psychologiques)

Mme FAYET
Mme

16 agents techniques territoriaux. Accueil-Restauration - Entretien...
4 personnels de laboratoire

SANTÉ

Médecin scolaire
Dr FARAUD

Infirmière
Mme LEGRAND

SOCIAL

Assistante sociale
Mme

Lycée général et technologique
ANDRÉ BOULLOCHÉ
18 Bd Gutenberg
93190 LIVRY-GARGAN
01 56 46 90 00
01 56 46 90 05
ce.0931585t@ac-creteil.fr
http://www.lyceebouloche.com





STRUCTURE ET EFFECTIFS

Niveau	Effectifs	Nbre Classe	Moy Ele/classe
2nde	382	11	35
1ere	360	11	33
Tle	343	11	31
Post Bac	179	7	26
Total	1264,0	40	31,6

Secondaire:

- Filières L / ES / S et STMG

Post-Bac:

- STS MUC
- CPGE D1/D2
- Module Sciences Po



LE LYCEE

lieu de travail

et

lieu de vie



Lien avec les familles



<http://www.lyceebouulloche.com/>

PRONOTE

Bientôt un nouvel ENT

île de France

mon
lycée.net

Des réunions régulières

- Réunion de rentrée 2^{nde}
- Réunion avec le professeur principal (13/10)
- Les remises de bulletins au 1^{er} et 2nd trimestre
- Une réunion d'information pour l'orientation et l'affectation post-2^{nde} (février)

TRAVAUX EN COURS

Poursuite des travaux de rénovation du lycée:



- Retard pour la phase 1.

- Salles du nouveau 3^{ème} étage non livrées
- Restaurant scolaire. Mise en place d'un fonctionnement provisoire. Ouverture?
- Salle polyvalente non livrée.
- Seules les salles du 2^{ème} étage sont utilisables

La fin de cette 1^{ère} phase est reportée probablement au mois de janvier.

Phase 2. Début des travaux retardé.

- Interventions sur tout le rez-de-chaussée en deux étapes.
 1. Hall des lycéens en face vie scolaire et construction d'une nouvelle salle des professeurs
 2. CDI et lieux de vie des élèves.
 3. Rénovation complète des cuisines.
 4. Monte charge dans l'ancien bâtiment pour relier le 4^{ème} étage.



RESTAURATION SCOLAIRE





LES ACTIVITES PROPOSEES – PARTENAIRES



UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

 Réussir
Ile de France

frateli
un parrain pour réussir





L'IMPLICATION DES ELEVES DANS LA VIE DE L'ETABLISSEMENT

Délégués de classe

Délégués au Conseil de vie lycéenne

Eco-Délégués

Représentants des élèves dans les instances de fonctionnement du lycée



**Lycéens, parents d'élèves
impliquez-vous dans la vie de votre école**

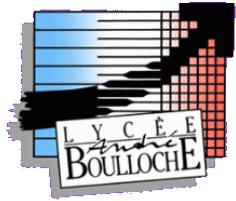


RESULTATS -Examens

Taux de réussite 2017 : 91,6 % (95,4% en 2016)

Mentions : 55.6% (59% en 2016). Taux de mention académie : 48%.

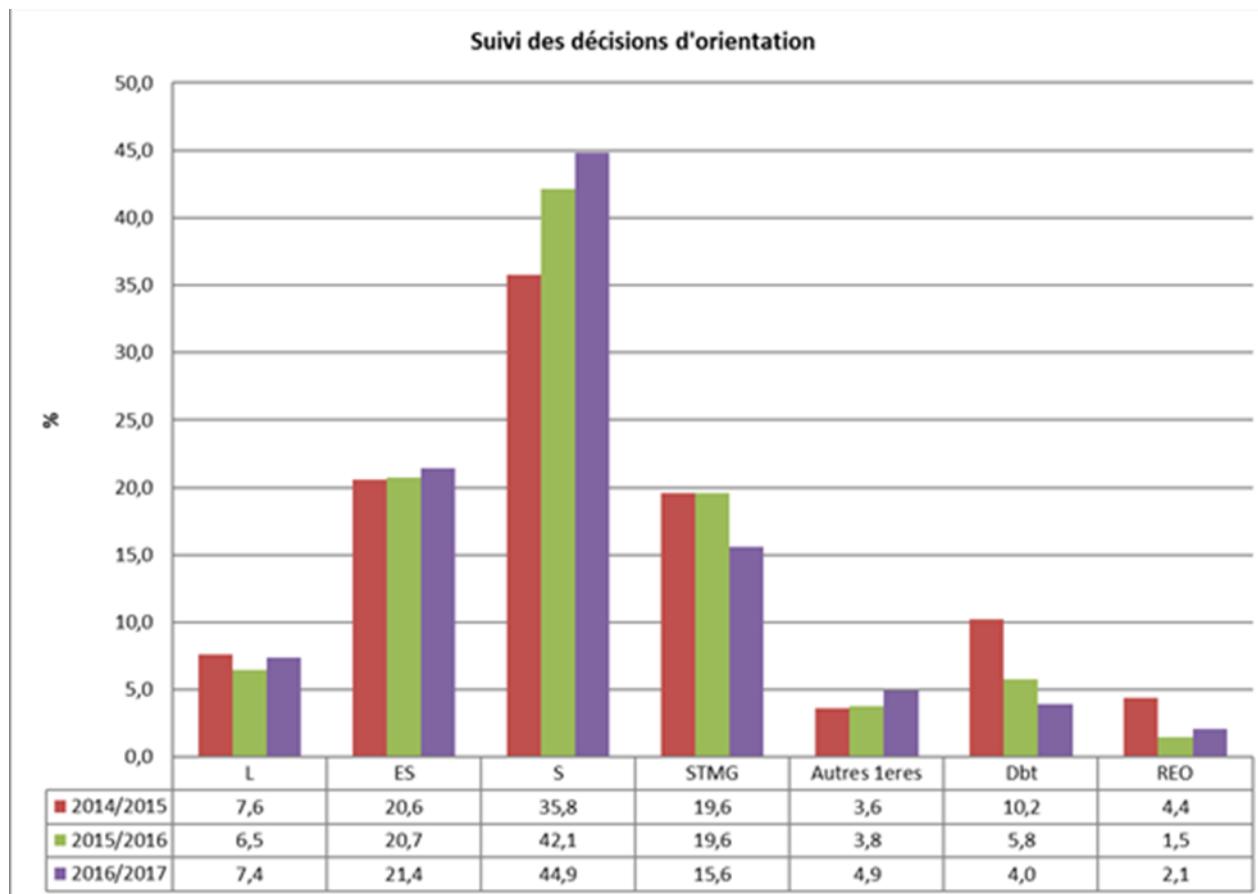
Résultats 2017 (rappel 2016)			
Série L	89% (91,2%)	87.6% (88.5%)	80.6% (95,8 %)
Série ES	90.6% (91,1%)	85.2 % (88%)	88.6% (97,4%)
Série S	91.8% (91,6%)	86.6% (87,1%)	95.5% (95%)
Série STMG	90.5 % (90,7%)	89.7% (90.2%)	94,2% (93,8%)
Bac toutes séries	87.9%	87.3%	91.6%
BTS MUC		BTS Services 78%	97,1% (67%)



SCOLARITE SECONDE : Dates à retenir

- Réunion avec le professeur principal (13/10) – Jour de l'élection des parents au CA
- Conseils de classe du 1^{er} trimestre : du 27/11 au 13/12/2017
- Remise des bulletins: Mardi 12/12/2017
- Remise des fiches dialogues et informations orientation post 2nde: Début février
- Stage d'observation en entreprise: du 12/02 au 16/02/2018
- Réunion d'information sur l'orientation et l'affectation post-2^{nde} – Filières- Poursuites d'études – Conseils... Janvier – Février. Un samedi matin.
- Conseils de classe du 2^{ème} trimestre : du 08 au 24 mars 2017
- Remise des bulletins: Semaine du 26 mars.

SECONDE : Orientation fin de seconde

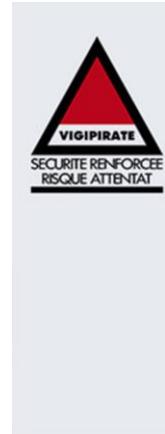




POINT SECURITE

Le contexte :

- Vigipirate sécurité renforcée
Alerte attentat
- Menace toujours importante
- Obligation de vigilance renforcée



SÉCURITÉ RENFORCÉE - RISQUE ATTENTAT

face à un niveau élevé de la menace terroriste

Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblée sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier

Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures additionnelles

Pas de limite de temps définie

La sécurité des élèves et des personnels,
une priorité interministérielle



POINT SECURITE

Mesures à la rentrée 2017

Vérification de l'efficacité des PPMS et des mesures associées en cas d'intrusion

Ainsi, seront prévus cette année les exercices suivants :

- **Evacuation incendie => avant le 20 octobre 2017**
- **Attentat-intrusion => entre le 6 novembre et le 22 décembre 2017.** Scénario plus complexe que l'an dernier
- **Risque majeur => deuxième ou troisième trimestre 2018**

Une formation aux gestes de 1^{er} secours sera également proposée aux élèves élus volontaires

Rappel, pour éviter les attroupements devant le lycée, il est important de limiter les sorties et il est interdit de rester devant le lycée au moment des récréations.

SÉCURITÉ DES ÉCOLES, DES COLLÈGES ET DES LYCÉES

VIGIPIRATE
ALERTE ATTENTAT

POUR LA SÉCURITÉ DES ÉLÈVES

Accueil par un adulte à l'entrée de l'établissement	Contrôle visuel des sacs
Vérification systématique de l'identité des personnes extérieures à l'établissement	Interdiction de stationner aux abords des établissements
Évitez les attroupements devant l'établissement	Signalez tout comportement ou objet suspect
Organisation de trois exercices de sécurité	Sorties scolaires autorisées, consignes relatives aux voyages scolaires sur education.gouv.fr/vigipirate

PARENTS D'ÉLÈVES, RESTEZ INFORMÉS

Retrouvez toutes les informations et les consignes à suivre en cas d'alerte à proximité d'une école sur : education.gouv.fr

Téléchargez l'application SAIP sur votre smartphone afin d'être avisé en cas d'alerte

gouvernement.fr/appli-alerte-saip

LE SITE DU MINISTÈRE education.gouv.fr LE COMPTE TWITTER [@educationfrance](https://twitter.com/educationfrance)

Il est interdit de fumer dans l'enceinte de l'établissement

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA RECHERCHE, DE L'INNOVATION ET DE LA CULTURE



- **LES INSTANCES DE FONCTIONNEMENT DU LYCEE**
- **PARTICIPATION DES PARENTS**



LES INSTANCES

Conseil d'administration

Assemblée délibérative présidée par le chef d'établissement et composée de 30 membres :

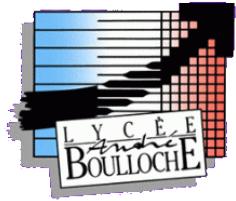
- 1/3 de représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées (membres de droit)
- 1/3 de représentants des personnels (membres élus)
- 1/3 de représentants des usagers (élèves et parents d'élèves /membres élus) (5/5)



LES INSTANCES

Conseil d'administration

Le conseil d'administration adopte le projet d'établissement, le budget et le règlement intérieur. Il donne son accord sur le programme de l'association sportive, sur les principes du dialogue avec les parents d'élèves. Il délibère sur les questions relatives à l'hygiène, la santé et la sécurité. Il donne son avis sur les principes de choix des outils pédagogiques, sur la création d'options et de sections etc.



LES INSTANCES

- Le conseil d'administration
- La commission permanente
- Le conseil de discipline
- Le conseil de discipline
- La commission hygiène et sécurité
- Le comité d'éducation à la santé et citoyenneté
- Le conseil des délégués pour la vie lycéenne

- Commission fonds social, Commission repas...
- Conseil de classe

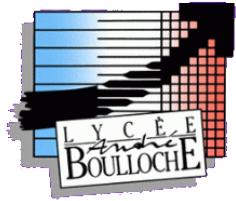


LES ELECTIONS

Les élections de vos représentants auront lieu le
Vendredi 13 octobre 2017



ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES



LE CALENDRIER DES OPERATIONS ELECTORALES

		Scrutin Vendredi 13 octobre 2017
Réunion préalable à l'élection	Dans les 15 jours qui suivent l'élection	
Etablissement de la liste électorale	Vingt jours avant l'élection	Vendredi 22 septembre 2017 minuit
Dépôt des candidatures	Dix jours francs avant la date du scrutin	Lundi 02 octobre 2017 minuit
Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté	Huit jours francs avant l'ouverture du scrutin	Mercredi 04 octobre 2017 minuit
Remise ou envoi du matériel de vote aux parents	Six jours avant la date du scrutin	Vendredi 06 octobre 2017 minuit
Contestations sur la validité des opérations électorales	5 jours ouvrables à compter de la proclamation des résultats	



LES ELECTIONS

Peuvent déposer des listes de candidats
(Date limite de dépôt : lundi 02 octobre 2017)

- Les fédérations, unions ou associations de parents d'élèves
- Des parents d'élèves indépendants (sous réserve que leur liste comporte au moins 2 noms)



LES ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES



FCPE : (Fédération des
conseils de parents d'élèves)

Responsable de l'équipe FCPE
Bulloche :
Madame Sandrine LEGLOU-SABRIE

Contact :

fcpe.bulloche@laposte.net



APPE Livry-Gargan

AAPE Livry Gargan : Association Autonome de
Parents d'Elèves de Livry-Gargan, affiliée à
l'UNAAPE (Union Nationale des Associations
Autonomes de Parents d'Elèves)

Responsable de l'équipe AAPE
Bulloche :

Madame Sandrine GARECHE

Contact:

unaape.bulloche@gmail.com

Téléphone : 06 87 53 53 62



INFORMATIONS DIVERSES

Prévention et lutte contre harcèlement

NON AU HARCÈLEMENT

ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS
APPELEZ LE

3020

Service & appel
gratuits

« La prévention et la lutte contre le harcèlement à l'Ecole constituent une priorité. Les élèves, parents, professionnels peuvent appeler si besoin le 3020 (service et numéro d'appel gratuits) »

<http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/>